

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE  
de  
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Le 4 juillet 2013

Le: 08 JUL. 2013		
1786		
Service administratif SITCAT		
	Att.	Info.
AT	x	
ALN		x
BV		x

SITCAT  
56 ter, avenue Marcel Dassault  
BP 60422  
37204 Tours Cédex 3

Objet : Avis de la commune de La Membrolle sur Choisille  
sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Monsieur Le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du 25 juin dernier relative à l'avis de  
Conseil municipal sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président à l'assurance de mes sentiments les  
meilleurs.

Le Maire

Jacques MEREL



DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 JUIN 2013**

ARRONDISSEMENT  
TOURS

MAIRIE  
La Membrolle-sur-Choisille

Nbre de Membres en exercice : 18  
Nbre de Présents : 12  
Nbre de suffrages exprimés : 15

L'AN deux mil treize,

**Le vingt-cinq juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil municipal de la Commune de la Membrolle-sur-Choisille, dument convoqué le 21 juin 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques MEREL, Maire

**Présents** : M.MEREL – TETARD - VERDIER – Mmes PLAISE - THIOT - M.SIRÔT - Mmes TANT - DUPONCHEL - COTTA - SOUDEE - M.DESCHAMPS - BARDET.

**Pouvoirs** : Mme AUGIER à Mme TANT - M. BEAUCHET à M. BARDET - Mme FOLCH à M. TETARD.

**Absents excusés** : M. GRISEL - DUPUET - COMPTE -

**Objet de la Délibération :**

**DEL25062013\_03**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE.**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) est un document d'orientation et de programmation établi à court et moyen termes (5 à 10 ans) définissant la stratégie de l'agglomération en matière de mobilités. Il est opposable aux tiers et fait partie des documents supra communaux avec lesquels le futur PLU communal devra être compatible. Lui-même doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le PDU décrit les principes d'organisation du transport de personnes et de biens, de circulation, de stationnement, sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU). Le PTU de l'agglomération tourangelle comprend 25 communes : 19 communes de Tour(s) Plus, 5 communes du Vouvrillon et 1 commune de la Communauté de communes de l'Est tourangeau.

Le 1<sup>er</sup> PDU de l'agglomération tourangelle a été adopté en juin 2003. Son évaluation a été décidée en mars 2010 et le bilan approuvé en juin 2011 par le SITCAT qui a alors lancé la procédure de révision.

Le projet de PDU a été arrêté par le SITCAT (Syndicat Intercommunal de Transport Collectif de l'Agglomération Tourangelle) le 11 avril dernier et les communes membres disposent de 3 mois pour donner leur avis. Passé ce délai il sera réputé favorable.

L'enquête publique de la révision du PDU se déroulera ensuite du 16 septembre au 17 octobre 2013. 11 lieux d'enquête ont été désignés pour accueillir le dossier, un registre et des permanences du commissaire enquêteur, à savoir, outre le SITCAT, les communes de Ballan-Miré, Fondettes, Joué-lès-Tours, Notre Dame d'Oé, Saint Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps, Tours Centre, Tours Sainte Radegonde et Vouvray. Les autres communes recevront un dossier simplifié mais ne seront pas lieux d'enquête. Un registre électronique sera ouvert sur une adresse email.

En accompagnement de l'enquête publique du PDU, une exposition sur le projet est prévue, soit sous la forme de 8 panneaux, soit sous la forme d'une version sur tablette numérique.

Monsieur TETARD, présente aux conseillers le projet de PDU, lequel vise à réduire la part de l'automobile dans les déplacements de 55 à 47%, par report sur les autres modes, notamment le vélo et

les transports en commun. Pour atteindre cet objectif, le PDU prévoit un plan d'actions organisé autour de 5 axes, eux-mêmes déclinés en 66 actions et orientations :

- Axe 1 - Donner la priorité aux modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle
- Axe 2 - Garantir la mobilité pour tous
- Axe 3 - Construire la ville des courtes distances
- Axe 4 - Mieux organiser la mobilité motorisée
- Axe 5 - Partager une culture de la mobilité

Après avoir présenté les différentes déclinaisons de ces 5 axes, Monsieur TETARD rappelle que la commune a donné un avis favorable au projet de SCOT sous réserve que les études du boulevard périphérique Nord Ouest soient poursuivies afin de trouver une solution satisfaisante aux problèmes de trafic à la sortie et à l'entrée de la commune.

Le projet de PDU mentionne également la poursuite des études du périphérique Nord-Ouest et M.TETARD propose que la commune fasse à nouveau part de son souhait que cette demande soit prise en compte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,**

- **Emet un avis favorable** sur le projet de PDU arrêté par le SITCAT le 11 avril dernier et rappelle la nécessité de reprendre les études du périphérique Nord Ouest afin de traiter les points de congestion à l'entrée et à la sortie de la commune en direction de Saint-Cyr-sur Loire.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
**LE MAIRE,**  
**Jacques MEREL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701519-20130625-DEL25062013\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2013

Publication : 28/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation